

2^e trimestre 2011

Une légère baisse du chômage en Picardie

En moyenne sur le deuxième trimestre 2011, le taux de chômage picard atteint 10,8 %, soit une diminution de -0,2 point par rapport au trimestre précédent. En France métropolitaine, le taux de chômage s'élève à 9,1 % (-0,1 point).

Benoît RIEM

La **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire. Le zonage ainsi rénové se substitue au 1^{er} juillet 2011 à l'ancien zonage de 1994. Le but de ce découpage est de déterminer un zonage d'études pertinent pour l'analyse des marchés locaux du travail. La zone d'emploi est ainsi le plus petit territoire de calcul des taux de chômage localisés et des estimations d'emploi salarié de l'Insee. C'est aussi un territoire propice à la mise en œuvre des politiques de l'emploi initiées par les pouvoirs publics et les acteurs locaux.

Les **déplacements domicile-travail** communaux constituent la variable unique pour la détermination des zones d'emploi (données du recensement de 2006). Leur délimitation s'appuie en effet sur le principe suivant : le nombre d'actifs résidant au sein d'une zone et y travaillant doit être le plus élevé possible. En d'autres termes, le taux d'actifs stables de chaque zone d'emploi doit être optimisé, dans le respect d'un certain nombre de contraintes liées notamment à la taille des territoires (minimale et maximale) et à leur géographie (pas de découpage infra-communal, contiguïté des communes, etc.).

Ce travail de découpage territorial, a été piloté par le ministère du Travail, de l'emploi et de la santé avec l'appui technique de l'Insee et de la Datar.

Début 2011, le contour de **322 zones d'emploi françaises** (364 auparavant), DOM (dont Mayotte) compris, a été définitivement validé. Les nouvelles zones d'emploi ne tiennent plus compte des limites départementales et régionales. De plus la périurbanisation autour des grandes villes contribue à augmenter la surface de ces nouvelles zones.

La **Picardie** est découpée en **13 zones d'emploi** (14 auparavant). Deux zones interrégionales sont désormais observées : la Vallée de la Bresle-Vimeu qui se répartit entre la Picardie et la Haute-Normandie et la zone de Roissy-Sud Picardie entre la Picardie et l'Île-de-France. Un élément marquant est l'étirement de deux zones : celle d'Amiens et celle de Roissy-Sud Picardie (fortement attirée par le bassin parisien). Cette polarisation se fait aux dépens des autres zones de la région. Ces dernières voient en effet leur surface se réduire. La disparition des zones du Santerre-Somme et du Santerre-Oise illustre bien ce phénomène.

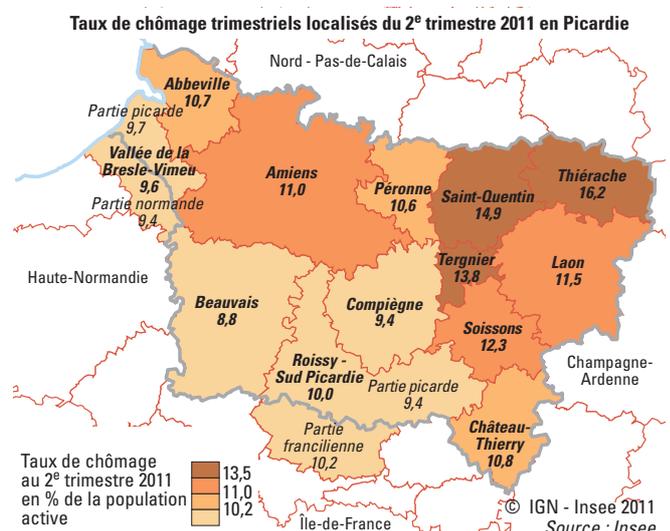
Au deuxième trimestre 2011, la

Picardie avec 10,8 % se situe en quatrième position des taux de chômage régionaux les plus forts, derrière le Languedoc-Roussillon (12,7 %), le Nord - Pas-de-Calais (12,5 %) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,9 %). Par rapport au premier trimestre 2011, toutes les régions métropolitaines affichent un taux de chômage en repli ou stable. Les diminutions s'échelonnent entre -0,1 et -0,3 point. En France métropolitaine, le taux de chômage s'élève à 9,1 % de la population active, soit une baisse de -0,1 point. L'écart entre le taux métropolitain et régional est toujours important avec 1,7 point. Cet écart était proche de 1 point avant la crise. Sur un an, le chômage a diminué de -0,2 point en Picardie et de -0,3 point en France métropolitaine.

Dans l'Aisne, le taux de chômage reste stable (13,2 %) alors qu'il est en recul dans l'Oise et la Somme. Le chômage isarien baisse de -0,3 point (9,2 %). Le taux de chômage samarien est de 10,9 %, en repli de -0,2 point. Toutefois, ces taux sont toujours supérieurs à ceux enregistrés avant la crise économique de 2009.

► Un taux élevé dans l'Aisne avec 13,2 %

Le taux de chômage axonais est toujours élevé mais reste stable par rapport au premier trimestre 2011. Il s'élève à 13,2 % de la population active. L'Aisne se trouve en deuxième position des départements les plus touchés, après l'Hérault (13,5 %).



Taux de chômage trimestriels localisés par zone d'emploi

Unité : %

	2009			2010			2011		Évolution		
	2 ^e tr	3 ^e tr	4 ^e tr	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr. (p)	Trimestrielle	Annuelle
Château-Thierry	11,0	11,0	11,4	11,4	11,2	11,1	11,3	11,1	10,8	-0,3	-0,4
Tergnier	14,3	14,1	14,4	14,3	14,0	13,9	14,1	14,2	13,8	-0,4	-0,2
Thiérache	15,4	15,6	16,2	16,2	16,1	16,1	16,2	16,4	16,2	-0,2	0,1
Laon	11,0	11,1	11,7	11,7	11,6	11,6	11,7	11,7	11,5	-0,2	-0,1
Soissons	12,1	12,3	12,8	12,6	12,2	12,2	12,4	12,3	12,3	0,0	0,1
Saint-Quentin	14,9	14,8	15,1	15,1	14,9	14,9	14,8	15,0	14,9	-0,1	0,0
Aisne	12,9	13,0	13,3	13,3	13,1	13,1	13,1	13,2	13,2	0,0	0,1
Compiègne	9,8	9,7	9,8	9,7	9,6	9,5	9,6	9,6	9,4	-0,2	-0,2
Beauvais	9,8	9,5	9,9	9,9	9,6	9,6	9,4	9,2	8,8	-0,4	-0,8
Roissy-Sud Picardie (partie picarde)	9,4	9,4	9,7	9,7	9,6	9,7	9,7	9,7	9,4	-0,3	-0,2
Oise	9,6	9,5	9,8	9,7	9,6	9,7	9,5	9,5	9,2	-0,3	-0,4
Vallée de la Bresle-Vimeu (partie picarde)	11,8	11,8	11,5	11,0	10,3	10,3	10,0	10,1	9,7	-0,4	-0,6
Abbeville	11,6	11,2	11,5	11,3	11,0	11,2	11,2	11,3	10,7	-0,6	-0,3
Amiens	11,4	11,4	11,7	11,6	11,4	11,3	11,2	11,3	11,0	-0,3	-0,4
Péronne	11,0	11,2	12,2	11,9	11,2	11,0	11,2	11,2	10,6	-0,6	-0,6
Somme	11,4	11,4	11,7	11,5	11,2	11,2	11,1	11,1	10,9	-0,2	-0,3
Picardie	11,0	11,0	11,3	11,2	11,0	11,0	10,9	11,0	10,8	-0,2	-0,2
France métropolitaine	9,2	9,2	9,5	9,5	9,4	9,4	9,2	9,2	9,1	-0,1	-0,3

(p) résultats provisoires

Sources : Insee, taux de chômage BIT (métropole), taux de chômage localisés (région et infra)

Comparé au deuxième trimestre 2010, le chômage axonais augmente de +0,1 point.

Le taux de chômage diminue dans toutes les zones d'emploi, sauf dans la zone de Soissons où il reste stable. Les diminutions s'échelonnent entre -0,1 point et -0,4 point. Les zones de Tergnier (13,8 %), de la Thiérache (16,2 %) et de Saint-Quentin (14,9 %) ont des taux de chômage très forts. Parmi les zones d'emploi métropolitaines, la zone de la Thiérache est la plus touchée (16,2 %), devant celles de Calais (15,8 %) et d'Agde-Pézenas (15,5 %).

► Dans l'Oise, un taux proche du taux métropolitain

Dans l'Oise, le chômage diminue de -0,3 point ce trimestre. Sur un an, la diminution atteint -0,4 point. Avec 9,2 %, plus faible taux de la région ce trimestre, il est proche du taux métropolitain (9,1 %).

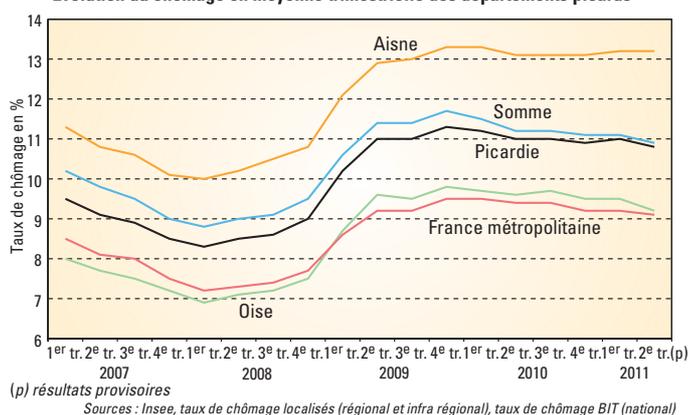
Les zones de Roissy-Sud Picardie et de Compiègne ont un taux de chômage identique (9,4 %), avec des baisses respectives de -0,3 et -0,2 point. Dans la zone de Beauvais, le chômage est le moins élevé parmi les zones d'emploi picardes (8,8 %) et diminue fortement : -0,4 point. Les trois zones d'emploi de l'Oise enregistrent les taux les plus bas parmi les zones d'emploi picardes.

► Dans la Somme, un taux quasi similaire au taux régional

Le taux de chômage samarien diminue de -0,2 point. Il est de 10,9 %, proche du taux régional. Par rapport au même trimestre de l'année 2010, le taux de chômage recule de -0,3 point.

Toutes les zones d'emploi de la Somme affichent un taux de chômage en diminution par rapport au trimestre précédent. Les baisses s'échelonnent entre -0,3 et -0,6 point. Ce sont les zones d'Abbeville et de Péronne qui connaissent la baisse la plus conséquente (-0,6 point), avec des taux très voisins respectivement 10,7 % et 10,6 %.

Évolution du chômage en moyenne trimestrielle des départements picards



Taux de chômage localisés

L'Insee publie au niveau national des taux de chômage en moyenne trimestrielle, estimés à partir de l'enquête emploi et respectant la définition du Bureau International du Travail. Pour le niveau régional, le nombre de chômeurs est estimé en ventilant le résultat de l'Enquête Emploi selon une clef de répartition issue des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM). L'utilisation du terme « chômage au sens du BIT » est inappropriée pour les séries par région, département et zone d'emploi, qui s'intitulent « taux de chômage localisés ».

Demandes d'emploi en fin de mois (Directe/Pôle Emploi)

Suite aux recommandations du CNIS, de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi sont entrées en vigueur en 2009. Les demandeurs d'emploi sont classés par catégories, (A, B, C, D, E). La catégorie A concerne les demandeurs d'emploi sans emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (anciennement catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite).

Pour en savoir plus

www.insee.fr onglet : Définitions et méthodes
Sources et méthodes "Taux de chômage localisés"